



FINANCIÈRE GALILÉE

POLITIQUE  
D'INTEGRATION  
DU RISQUE DE  
DURABILITE



Avril 2023

## TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Périmètre d'application de la politique
3. Intégration des risques de durabilité au sein de la société
  - 3.1 Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement
  - 3.2 Prise en compte des risques de durabilité dans le cadre de la politique des droits de vote et d'engagement
  - 3.3 Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la procédure de rémunération
  - 3.4 Suivi et contrôle des risques en matière de durabilité
4. Offre des OPCVM ESG

## 1. Introduction

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088, et plus particulièrement son article 3, la société de gestion Financière Galilée doit publier sur son site internet sa politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

Les risques en matière de durabilité sont définis par le règlement mentionné ci-dessus, portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), comme « un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité – qu'ils soient importants ou susceptibles de l'être – sont intégrés dans le processus de prise de décision d'investissement de Financière Galilée, ce qui peut inclure les aspects de pure gestion ou organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes processus.

Les politiques mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site internet de Financière Galilée, [www.figalile.com](http://www.figalile.com).

## 2. Périmètre d'application de la politique

Cette politique s'applique à tous les fonds gérés par Financière Galilée relevant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (produits financiers présentant des caractéristiques environnementales et sociales) qui intègrent les risques de durabilité dans leur processus d'investissement ainsi que les mandats de gestion concernés.

Cela signifie que Financière Galilée n'intègre pas complètement et systématiquement les risques de durabilité dans le processus d'investissement pour les produits financiers, notamment ceux relevant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 (produits financiers ne présentant pas des caractéristiques environnementales et sociales).

## 3. Intégration des risques de durabilité au sein de la société

La création et le développement de cette stratégie d'investissement extra-financière ont vivement contribué à accentuer l'engagement de l'équipe de gestion en matière de durabilité de nos investissements afin de faire face aux enjeux majeurs auxquels sera confrontée notre société : développement économique et poursuite de la réduction de l'extrême pauvreté d'une part, développement d'une économie raisonnée, plus durable et compatible avec les enjeux climatiques d'autre part.

Ainsi, l'intégration et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de nos processus d'investissement est une avancée logique, cohérente et positive du point de vue de notre société de gestion et de nos clients privés.

Financière Galilée à travers ses investissements est également attentive aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité. Ainsi nous cherchons à minimiser autant que possible ces risques à l'aide d'indicateurs jugés pertinents mais non exhaustifs : empreinte et intensité carbone des sociétés permettant de mesurer l'impact éventuel des activités sur le climat.

De plus, nous portons une attention particulière sur l'impact lié au réchauffement climatique et à la biodiversité lors des résolutions de votes dans les assemblées générales des sociétés que nous détenons en portefeuille. Toutefois compte tenu du manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche sur le risque lié à la biodiversité s'inscrit dans une dynamique d'amélioration constante.

Ainsi, notre démarche ESG se matérialise à plusieurs niveaux : au sein de la société de gestion Financière Galilée et de sa politique interne, au sein de nos processus d'investissement, de notre engagement en matière actionnariale et de notre dialogue avec les sociétés. L'objectif de notre démarche est de favoriser les pratiques responsables et d'inciter les sociétés à emprunter une voie d'amélioration continue en matière de durabilité de leurs activités économiques.

## 3.1 Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement

### ➤ Stratégie d'investissement

L'équipe de gestion de Financière Galilée prend en compte les risques de durabilité à chaque grande étape du processus d'investissement, depuis l'analyse d'opportunité jusqu'au suivi post-investissement.

La stratégie d'investissement durable de Financière Galilée s'articule autour de 4 axes :

- Une stratégie d'exclusion des sociétés qui ne nous semblent pas alignées avec les grands enjeux sociétaux actuels : exclusions normatives, controverses ou exclusions sectorielles (tabac, charbon etc.) ;
- Une analyse fondée, entre autres, sur la manière dont les entreprises et fonds sous-jacents sont exposés et prennent en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités ;
- L'évaluation et le suivi d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles, basés sur une méthodologie d'analyse ESG adaptée à chaque classe d'actifs à partir des éléments transmis par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® ;
- Une politique d'engagement qui cherche plus directement via le dialogue et le vote, à mobiliser les entreprises autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'aujourd'hui.

Concernant la gestion des fonds, l'univers d'investissement est déterminé sur la base d'une combinaison de critères ESG et de critères financiers selon le processus de sélection suivant :

- L'univers d'investissement exclut certaines valeurs et/ou secteurs conformément à sa politique d'exclusion ;
- L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé Sustainalytics® ;
- La mise en œuvre d'une approche significativement engageante couplée à une logique de « Best in Universe » ou « Best in class » en fonction de la stratégie adoptée par les fonds ;
- Une analyse des sociétés et des fonds est réalisée par l'équipe de gestion, fondée sur des critères stratégiques, financiers permettant de finaliser le processus d'intégration en portefeuille.

Au moins 90% des instruments financiers investis dans les OPCVM devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de sélection des fonds, il est vérifié que les gestions actives des autres sociétés de gestion sélectionnées s'engagent dans une politique sinon identique, du moins cohérente avec celle de Financière Galilée.

# POLITIQUE D'INTEGRATION DU RISQUE DE DURABILITE

En s'appuyant sur ces approches, la société de gestion entend appréhender les risques et les opportunités du développement durable et matérialiser leurs impacts financiers.

Un comité ESG se réunit semestriellement afin de s'assurer de l'application de l'ensemble des processus ESG définis par la société de gestion. Il se réunit ponctuellement si des questions et problématiques ESG spécifiques impliquant des investissements des fonds sont concernées.

Actuellement Financière Galilée ne dispose pas d'offre 100% ESG dans le cadre des mandats de gestion.

## ➤ Méthodologie ESG

Dans le but d'intégrer les critères ESG dans son processus de prise de décision et de gestion d'investissement, Financière Galilée s'appuie exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises et attribue une notation finale ESG.

Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'évènements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum. Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Ces informations sont à la disposition de l'équipe de gestion pour déployer la politique d'intégration des risques de durabilité au sein des OPCVM et des mandats de gestion concernés et de les aider à construire les portefeuilles. Par ailleurs, l'équipe de gestion peut accéder quotidiennement aux analyses extra-financières (incluant la note finale ESG) effectuées par le prestataire externe sur toutes les entreprises et fonds de leur univers d'investissement, ce qui leur permet d'obtenir des informations rapides et actualisées sur les actifs en portefeuille.

## ➤ Politique d'exclusions

Financière Galilée a mis en place une politique d'exclusions normatives et sectorielles qui engage la société à ne pas sélectionner, ni investir dans des sociétés exclues par notre politique d'investissement. Les listes de ces exclusions sont tenues à jour, permettant à l'équipe de gestion de promouvoir un engagement positif vers des émetteurs non-impliqués dans des secteurs et des activités liés à des controverses majeures.

Ces exclusions ont plusieurs niveaux d'application en fonction du type de fonds et ciblent notamment les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées ou dans la fabrication de tabac et de charbon.

Outre les exclusions normatives et sectorielles, cette politique prévoit l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses sévères de niveau 5 sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à notre Politique d'Exclusions publiée sur notre site internet.

## 3.2 Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la Politique des droits de vote et d'engagement

### ➤ Principes de la politique

Financière Galilée estime que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. Ainsi, notre approche en matière d'engagement vise à encourager les sociétés ayant un impact positif sur l'environnement, l'emploi, l'inclusion, l'innovation et la santé, en les finançant activement après en avoir analysé la stratégie et le potentiel économique et boursier. Elle vise également, à travers le dialogue à sensibiliser les entreprises à leurs risques extra-financiers et à améliorer leurs pratiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La société de gestion vote aux assemblées générales en tant qu'actionnaire des titres détenus au sein des OPCVM qu'elle gère quel que soit le niveau de détention des portefeuilles intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement.

Les personnes autorisées à exercer les droits de vote pour Financière Galilée et les fonds qu'elle gère sont : les dirigeants de la société de gestion ainsi que les gérants de portefeuilles en charge des fonds. Les décisions finales de vote prennent en compte les résolutions environnementales, sociales et de gouvernance.

### ➤ Dialogue avec les émetteurs (sociétés)

La politique d'engagement de Financière Galilée a pour objectif d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés cotées afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable, dans la mesure où l'équipe de gestion considère cela pertinent dans le cadre de sa responsabilité d'investisseur envers ses clients.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer à notre Politique de vote et d'engagement.

## 3.3 Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la procédure de rémunération

Le Règlement SFDR aux termes de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

La politique de rémunération permet de s'assurer que les pratiques de rémunération de Financière Galilée n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée des risques. A ce titre, la politique de rémunération de Financière Galilée prend désormais en compte les critères de durabilité dans la détermination de la composante variable de la rémunération des gérants de portefeuille.

## 3.4 Suivi et contrôle des risques en matière de durabilité

Au-delà des exclusions s'appliquant aux stratégies intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement, le contrôle interne s'appuie sur notre outil externe d'analyse ESG pour s'assurer du respect des process ESG.

Les contrôles de premier niveau sont effectués par les équipes opérationnelles, c'est-à-dire les gestionnaires et les assistants de gestion, notamment à la passation des ordres.

Les contrôles de second niveau sont effectués par l'équipe Conformité notamment sur le respect de la stratégie d'investissement extra-financière et des politiques en place.

#### 4. Offre des OPCVM ESG

<b>Fonds</b>	<b>Classification</b>	<b>Classification SFDR</b>
Galilée Innovation Europe	Actions des pays de l'UE	Article 8
Galilée Global Thematics	Fonds mixte	Article 8

Actuellement Financière Galilée ne dispose pas d'offre 100% ESG dans le cadre des mandats de gestion.



# FINANCIÈRE GALILÉE

Société de Gestion de Portefeuille  
Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg  
95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris  
T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

[www.figalile.com](http://www.figalile.com)

SUIVEZ-NOUS

